



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/985

Lyon 7e - Cession à titre onéreux par la Ville de Lyon au profit de la SAS La Belle Ville du droit de jouissance de la Ville de Lyon sur le lot de copropriété n° 33 situé 124 avenue Berthelot ainsi qu'une parcelle de terrain bâtie attenante cadastrée BK 341 d'une superficie de 9 m² - EI 07072 - N° inventaire 07072 T 001

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVALE (pouvoir à Mme AUGEY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/985 - LYON 7E - CESSION A TITRE ONEREUX PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE LA SAS LA BELLE VILLE DU DROIT DE JOUISSANCE DE LA VILLE DE LYON SUR LE LOT DE COPROPRIETE N° 33 SITUE 124 AVENUE BERTHELOT AINSI QU'UNE PARCELLE DE TERRAIN BATIE ATTENANTE CADASTREE BK 341 D'UNE SUPERFICIE DE 9 M² - EI 07072 - N° INVENTAIRE 07072 T 001 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon, suite à la délivrance d'un legs intervenu par acte du 8 avril 1980, est devenue propriétaire de plusieurs lots de copropriété situés 124 et 128 avenue Berthelot, assis sur les parcelles BK 205 et 203 à Lyon 7^{ème}. L'ensemble de ces lots constitués d'appartements, de caves et de greniers a été cédé dans le cadre d'une vente aux enchères s'étant déroulée le 17 novembre 2019.

Le lot n° 33 du 124 avenue Berthelot a toutefois été exclu de ladite vente eu égard au statut particulier dont dispose la Ville de Lyon sur celui-ci. En effet, au regard du règlement de copropriété et après analyse des notaires, la Ville de Lyon dispose de la jouissance, et non de la pleine propriété, du lot n° 33. Celui-ci est constitué « *par une parcelle de terrain d'environ 75 m² rattachée à l'immeuble 124 avenue Berthelot* ». A ce lot, sont affectés 10 millièmes de la propriété du sol et des parties communes.

Monsieur J. G. président de la Société La Belle Ville propriétaire en rez-de-chaussée de l'immeuble 128 avenue Berthelot a sollicité la Ville de Lyon afin d'acquérir le droit de jouissance de cet espace qui constitue désormais un appentis en fond de cour de la copropriété de l'immeuble 124 avenue Berthelot.

Parallèlement, il est proposé de céder en pleine propriété à l'intéressé une parcelle de terrain couverte d'une superficie de 9 m² cadastrée BK 341, détachée récemment d'une parcelle d'une plus grande superficie acquise par la Ville de Lyon auprès d'Alliade Habitat, et attenante au lot n° 33.

Compte tenu des cessions précédemment intervenues au sein de l'immeuble, la conservation dans le patrimoine communal des biens précités ne présente plus d'intérêt avéré pour la Ville de Lyon. C'est pourquoi, il est proposé d'approuver la cession par la Ville de Lyon à la Société La Belle Ville représentée par Monsieur J. G., d'une part, du droit de jouissance de la Ville de Lyon sur le lot n° 33 de la copropriété et d'autre part, de la propriété de la parcelle attenante cadastrée BK 341 de 9 m².

Compte tenu de la spécificité des biens vendus, il vous est proposé d'approuver la cession au prix global de 14 350 euros conformément à l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat n° 2019-387V1598 en date du 11 octobre 2019, avis prorogé par courriers des 1^{er} octobre 2020 et 24 mars 2021.

Il est précisé que l'acquéreur prendra en charge l'intégralité des frais liés à l'établissement de l'acte notarié.

Vu l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat n° 2019/387V1598 en date du 11 octobre 2019 prorogé par courriers des 1^{er} octobre 2020 et 24 mars 2021 ;

Vu le projet d'acte ;

Madame la Maire du 7^{ème} arrondissement de Lyon ayant été consultée par courrier en date du 3 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La cession, au profit de la société La Belle Ville, d'une part du droit de jouissance de la Ville de Lyon sur le lot n° 33 (07071 A 001) et d'autre part de la propriété de la parcelle de terrain cadastrée BK 341, situés 124 avenue Berthelot, au prix de 14 350 euros, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer l'acte authentique aux conditions précitées, ainsi que tout document afférent à cette opération.
- 3- La prévision de la recette sera inscrite au budget de la Ville de Lyon et imputée à la nature comptable 024, fonction 01, de l'opération FONCESSI, du programme FONCIERVDL.
- 4- La réalisation de la recette sera imputée à la nature comptable 775, fonction 01, de l'opération FONCESSI, du programme FONCIERVDL.
- 5- La sortie du bien du patrimoine de la Ville de Lyon sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M57 :

N° inventaire	Désignation	Surface m ²	Compte nature	Montant en euros	Observations
07072 T 001	Parcelle de terrain (BK 341)	9,00	2115	14 350,00	

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET